

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 077-217701762-20250320-2025_010-DE



77176

Code INSEE

COMMUNE FAREMOUTIERS
COMMUNE FAREMOUTIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	237 378,56
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	214 976,81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	452 355,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-112 726,80
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-199 811,60
Besoin de financement F. = D. + E.	312 538,40
AFFECTATION =C. = G. + H.	452 355,37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	312 538,40
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	139 816,97
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 21/03/2025 et de la publication le 21/03/2025

A Faremoutiers, le 20/03/2025

le Maire,
Nicolas



le secrétaire de séance,
Marie-Claude Pouie

